

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction  
14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoint - Mme Corinne HAJOSI - Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers  
présents  
13 + 1 procuration

Absents excusés et non représentés : /

Absents : /

A donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Aurélien MEROT

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### 5. Travaux

#### 5.1. Aménagement de sécurité – RD21 : Demande de subvention amende de police

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'actualisation de l'étude de sécurité sur la traversée de la commune, l'avant-projet établi par le Cabinet BEREST a fait l'objet d'une présentation aux élus.

Le dossier propose de :

- réguler la vitesse des véhicules,
- sécuriser les déplacements des piétons,
- sécuriser le carrefour centrale de la commune par l'installation de feux tricolores,
- sécuriser les arrêts de bus.

Ces aménagements visent à imposer le respect de la vitesse réglementaire qui sera abaissée à 30km/h, à assurer l'équilibre entre tous les modes de déplacements en favorisant les conditions de sécurité des piétons et les cycles.

Le projet proposé a été validé par la Direction des routes, des infrastructures et des mobilités de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût prévisionnel total des travaux se détaille comme suit :

- Aménagement RD21 – rue Principale	228 441,00 € H.T.
- Carrefour centrale	50 149,00 € H.T.
- Feux de circulation	45 769,75 € H.T.
<b>Coût total du projet</b>	<b>324 359,75 € H.T. soit 389 231,70 € T.T.C.</b>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 40% au titre de la répartition du produit des amendes de police pour ces aménagements de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** l'avant-projet d'aménagement et de sécurisation de la RD21 -rue Principale,
- **valide** le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 324 359,75 € H.T.,
- **sollicite** une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du produit des Amendes de police,
- **autorise** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

BRUEBACH le 07 février 2025

La Secrétaire de séance,  
Caroline MULLER



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

